



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 18787

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) concernant la prise en charge précoce des victimes d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). Le rapporteur préconise de mettre en place une procédure spécifique pour la prise en charge des patients éligibles à la thrombolyse, en mobilisant tous les moyens nécessaires au respect du délai de mise en oeuvre de ce traitement (3 heures après le début des symptômes) et d'instaurer une garantie d'accès prioritaire aux examens d'imagerie médicale. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18787

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2024

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)